

**CONSTRUIRE
L'ÉDUCATION DONT
NOUS AVONS BESOIN :**

**PLAN STRATÉGIQUE
2022-2029**

**FAÇONNER
L'AVENIR QUE
NOUS VOULONS**



**ORGANISATION DE
COOPÉRATION
ÉDUCATIVE**

TABLE DES MATIÈRES

01	Mission : L'Éducation Dont Nous Avons Besoin	05
02	Vision : L'Avenir Que Nous Voulons	11
03	Les Espaces Que Nous Occupons : L'Organisation Que Nous Méritons	16
04	Les Objectifs Que Nous Avons : Les Actions Que Nous Menons	20

01 | Mission : L'Éducation Dont Nous Avons Besoin



ORGANISATION DE
COOPÉRATION
ÉDUCATIVE

01. Mission : L'Éducation Dont Nous Avons Besoin

1. Conçue dans le contexte de la révolution industrielle, avec la mise en place de lois sur la scolarité obligatoire tout au long du XIXe siècle :

«L'éducation de masse était une machine ingénieuse construite par l'industrialisation pour produire le type d'adultes dont il avait besoin. [...] La solution était un système éducatif qui, dans sa structure même, simulait ce nouveau monde. Ce système n'est pas apparu instantanément. Aujourd'hui encore, il conserve des éléments de la société préindustrielle. [...] Toute la hiérarchie administrative de l'éducation, au fur et à mesure de son développement, a suivi le modèle de la bureaucratie industrielle. L'organisation même de la connaissance en disciplines permanentes était fondée sur des hypothèses industrielles. [...] La vie intérieure de l'école est ainsi devenue un miroir d'anticipation, une introduction parfaite à la société industrielle. »¹

2. Au fil des décennies, son évolution a conduit non seulement à une dissociation entre l'école et les cultures locales, mais aussi au développement par ces dernières d'un complexe d'infériorité². Soulignant les vertus de l'individualisme et de la compétition pour la réussite, elle a minimisé celles de la solidarité et de la coopération. Disjoignant les connaissances en sujets et les déconnectant des réalités locales, elle a empêché les peuples de se comprendre et de s'engager avec leurs expériences de la vie réelle. En déracinant les apprenants, sous couvert de normes égalitaires, de leurs propres contextes, langues et identités, elle a désintégré des espaces et des perspectives culturels précieux, essentiels à l'apprentissage, qui est autant un processus social qu'un processus cognitif.
3. Cet héritage de la première révolution industrielle continue d'imprégner, en plein milieu de la 4ème révolution industrielle, les systèmes éducatifs contemporains à travers leurs structures et cadres existants, reproduisant les inégalités sociales et les déséquilibres culturels. Pour que les systèmes éducatifs réalisent leur potentiel de

¹ A. Toffler, Future Shock, Penguin Random House, LCC, USA, 1970

² Guide Mondial d'Éthiques, de Principes, de Politiques et de Pratiques en Éducation Équilibrée et Inclusive (ERF, 2018)





transformation et s'attaquent aux inégalités, permettent aux individus de participer sur un pied d'égalité à l'élaboration de leur propre avenir et agissent comme catalyseur du développement durable, ils doivent avant tout se transformer eux-mêmes pour refléter les réalités et répondre aux besoins du monde contemporain.

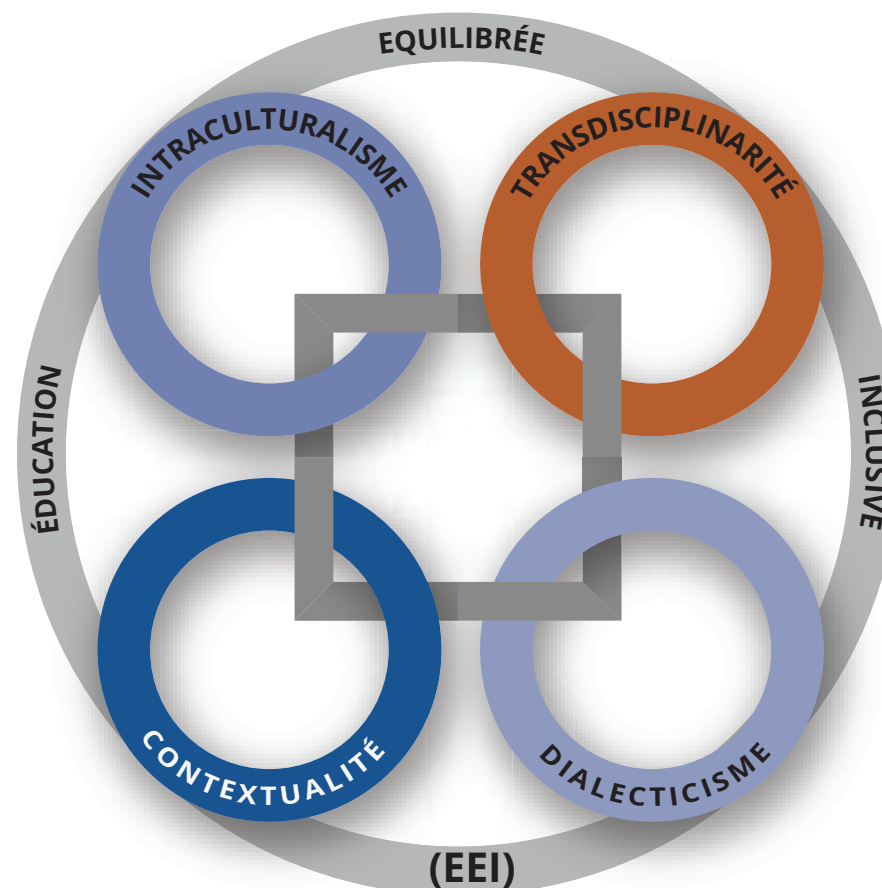
4. En 1990, reconnaissant l'obligation morale de s'attaquer à l'exclusion de millions d'enfants des systèmes éducatifs, la communauté internationale s'est engagée à déployer des efforts pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux de tous d'ici à 2000, en adoptant la Déclaration mondiale de Jomtien sur l'éducation pour tous (EPT). Dans le prolongement de cet effort, le Forum mondial sur l'éducation 2000 à Dakar a établi une feuille de route pour atteindre l'objectif de l'EPT d'ici 2015, avec six objectifs allant de l'amélioration de la protection et de l'éducation de la petite enfance et de l'universalisation de l'enseignement primaire à la réduction de l'analphabétisme des adultes, en passant par l'égalité des genres et l'amélioration de la qualité de l'éducation avec des résultats d'apprentissage reconnaissables et mesurables en matière d'alphabétisation, de calcul et de compétences essentielles dans la vie courante.
5. En 2015, en reformulant l'agenda mondial de l'éducation pour répondre aux Objectifs de développement durable 4, la Déclaration d'Incheon «Éducation 2030 : Vers une éducation de qualité inclusive et équitable et un apprentissage tout au long de la vie pour tous» a placé «l'inclusion et l'équité dans et par l'éducation» comme la pierre angulaire de l'agenda de l'éducation, et s'est engagée à lutter contre les inégalités en matière d'accès, de participation et de résultats d'apprentissage.
6. Malgré le caractère historique et progressif de ces engagements, les diverses initiatives prises en conséquence pour assurer l'inclusion de tous les apprenants, que ce soit par des efforts particuliers ou par la réforme des programmes scolaires, se sont révélées insuffisantes, car réduire la notion d'inclusion à l'accès, à la participation et à la réussite dans le cadre d'un modèle d'éducation standardisé reste

restrictif. Les systèmes éducatifs actuels ont servi les objectifs de modernisation pour lesquels ils ont été établis. En excluant une richesse inestimable de cultures, de pratiques culturelles, de systèmes de connaissances, de langues, de valeurs et de compréhensions, ils ont également atteint leurs limites en termes de génération de solutions aux défis auxquels est confronté le monde contemporain et de contribution à la réalisation des aspirations inhérentes à des millions de personnes.

7. C'est dans ce contexte que le concept d'éducation équilibrée et inclusive est apparu comme une nouvelle avancée dans la compréhension collective de la qualité et de l'inclusion. Basé sur les quatre piliers, définis dans le [Guide Mondial d'Éthique, de Principes, de Politiques et de Pratiques en d'Éducation Équilibrée et Inclusive](#)(ERF, 2018), de:

- ◆ **Intraculturalisme:** *Un enfoque basado en una profunda introspección cultural para una comprensión más completa del interdeudamiento e interdependencia de culturas;*
- ◆ **Transdisciplinarité:** *approche intégrant de multiples perspectives basée sur l'interconnexion des domaines de savoir académique et non-académique en vue d'une compréhension complexe et holistique du monde ;*
- ◆ **Dialecticisme:** *approche interactionnelle et synergique basée sur un dialogue qui propose des problèmes et un échange critique, dans l'intérêt de la pensée libre et critique à travers la participation proactive des étudiants ;*
- ◆ **Contextualité:** *approche contextuelle basée sur l'intégration et l'adaptation aux réalités, aux valeurs et aux cadres interprétatifs des étudiants, dans le but de développer leur sens de copropriété et co-création.*

8. L'éducation équilibrée et inclusive est née comme une approche à la qualité et l'inclusion éducatives qui est sensible et réceptive aux dimensions culturelles, éthiques et sociales du processus d'apprentissage, rendant l'éducation épanouissante pour l'individu et intrinsèquement pertinente pour la société. En ouvrant les établissements d'enseignement à leurs communautés, elle renforce la cohésion



sociale, forge l'équité, la justice et l'harmonie. Les apprenants, guidés par des enseignants-facilitateurs, deviennent les co-créateurs de leur éducation - les préparant au monde, à l'employabilité et à l'adaptabilité professionnelle. Elle répond aux besoins des individus et des communautés, ainsi qu'aux aspirations, nécessités, priorités, réalités et défis internationaux, nationaux et locaux, en anticipant le développement durable humain, social et économique.

9. Enracinée dans l'*Appel International pour une Education Equilibrée et Inclusive* lancé lors du II ForumBIE 2030 (Mexico, 2018), la Déclaration Universelle de l'Education Equilibrée et Inclusive (DUEEI), adoptée en janvier 2020 lors du III ForumBIE 2030 - *Sommet International sur l'Education Equilibrée et Inclusive*, par des pays et des organisations du Sud, a transformé l'éducation équilibrée et inclusive, passant d'un cadre conceptuel commun permettant aux parties prenantes de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques à un engagement clair en faveur de la transformation de l'éducation, afin de donner aux systèmes éducatifs les moyens d'être au service des priorités et des aspirations nationales en matière de développement, ainsi que de devenir plus efficaces et capables de fournir une éducation de qualité pour tous, en démantelant les dynamiques d'exclusion et en empêchant la reproduction des inégalités.
10. L'adoption de la DUEEI nous engage à briser les processus d'aliénation culturelle, à cultiver la pluralité des récits à l'intérieur et au-delà des frontières, à favoriser la compréhension de l'interdépendance entre des cultures en constante évolution, à dispenser une éducation dans les langues maternelles ; à relier les domaines de connaissances académiques et non académiques pour une compréhension holistique des réalités ; encourager les communautés d'apprentissage qui incluent les personnes marginalisées ; mettre en place des approches, des partenariats et des collaborations multipartites et transdisciplinaires ; permettre aux éducateurs d'être des facilitateurs d'apprentissage





; cultiver le dialogue pour poser des problèmes, l'échange critique et la participation proactive des apprenants ; s'adapter aux cadres interprétatifs et à l'individualité des apprenants ; faire des apprenants les co-créateurs de leur propre éducation, les producteurs de connaissances et les architectes des transformations sociales souhaitées ; contextualiser l'éducation et placer les préoccupations de la communauté au centre de celle-ci ; aligner les établissements d'enseignement pour qu'ils répondent aux besoins locaux en matière de développement et concevoir des solutions avec les établissements d'enseignement non formel et informel ; prendre en compte les différences et les diversités de la société ainsi que la pluralité des visions du monde ; mettre à jour périodiquement les programmes d'études et les pratiques pédagogiques pour s'adapter aux réalités changeantes ; créer des partenariats entre les institutions éducatives et culturelles ; faciliter les partenariats Sud-Sud et Sud-Nord qui respectent les priorités nationales et les réalités locales ; renforcer la coopération transdisciplinaire au sein du Sud global et créer des mécanismes de financement coordonné de l'éducation et de solidarité.

11. Au cœur de cette vision de l'éducation se trouve la reconnaissance que l'éducation, et les réformes de l'éducation, ne sont pertinentes que dans la mesure où elles servent une vision de l'avenir – un nouveau mode de développement inclusif et équitable, qui pourrait lui-même être qualifié d'équilibré et d'inclusif, émergeant à travers et à partir de l'éducation, et fondé dans l'esprit du multilatéralisme, de la solidarité et de l'autodétermination.

02

**Vision :
L'Avenir Que
Nous Voulons**



ORGANISATION DE
COOPÉRATION
ÉDUCATIVE

02. Vision : L'Avenir Que Nous Voulons

1. À la suite de la Seconde Guerre Mondiale, l'amélioration des confort matériels, l'allongement de l'espérance de vie, la diminution de la mortalité infantile, l'amélioration de l'éducation, une plus grande égalité et davantage de libertés individuelles, ont conduit à l'émergence d'un discours sur le développement, destiné aux pays s'ayant récemment décolonisés, promouvant les vertus de certaines conceptions de la modernité et de la croissance économique pour vaincre la pauvreté et les inégalités et favoriser le bien-être humain. Ce discours a insidieusement divisé le monde en pays «développées» et «sous-développées», établissant une hiérarchie selon laquelle les seconds, par la mise en œuvre de prescriptions politiques souvent décontextualisées, devaient s'efforcer de s'élever dans l'échelle de développement qui tenait les premières pour des normes à imiter.
2. Nonobstant la promesse d'une prospérité sans limite pour l'humanité, avec pour effet de rehausser le niveau de vie de tous, ces modèles de développement, évalués à l'aide des mesures standard du PIB et du PNB, n'ont ni anticipé l'épuisement des ressources limitées de notre planète ni prévenu la dégradation continue de l'environnement. Et si les instabilités mondiales et les inégalités exacerbées, amplifiées par le changement climatique et les nouvelles technologies, ont conduit à une reconnaissance internationale de la nécessité d'une transition vers des économies plus durables, ainsi qu'à l'émergence de paradigmes alternatifs pour la mesure du développement, tels que l'indice de développement humain et l'indicateur de progrès réel, les principes et la dynamique sous-jacents des modèles de développement et de l'infrastructure internationale qui les soutient semblent être restés intacts.
3. Pourtant, les efforts de développement ne peuvent échapper à la logique interne de la planète en tant que système complexe vivant et autorégulé dans lequel les individus, les sociétés et les biosphères fonctionnent à travers un réseau de relations inextricables. Le développement, propriété fondamentale des systèmes vivants, implique que les organismes subissent des changements structurels en réponse à des influences environnementales et, par le biais de diverses interactions, développent de nouvelles formes. La croissance, par conséquent, n'est ni linéaire ni illimitée. Tandis que certains éléments croissent, d'autres doivent inévitablement décroître et libérer leurs composants, qui sont à leur tour recyclés et deviennent des ressources pour une nouvelle croissance. En d'autres termes, le développement est un processus qui émerge de changements structurels et/ou systémiques avec des inter-rétroactions complexes, tandis que la «croissance» est un processus multidimensionnel et équilibré.



Ce paradigme systémique est à l'origine de l'article XV de la Déclaration Universelle de l'Education Equilibrée et Inclusive (DUEEI) qui affirme:

«[...] le droit inaliénable de tous les peuples et de toutes les nations de jouir d'un développement à visage humain, prospère, équitable et durable, dont l'éducation est la source.»

Et ce depuis :



«Le Sud Global est composé de pays, peuples et cultures extrêmement variés qui partagent simultanément des caractéristiques, enjeux et aspirations systémiques. Il est ainsi le mieux à même d'élaborer et d'adopter collectivement un troisième voie, alternative et inclusive, de développement qui émerge et découle de l'éducation, et soit établie dans l'esprit du multilatéralisme, de la solidarité et de l'autodétermination».



4. Bien qu'elle reconnaisse sans ambiguïté que de telles formes alternatives authentiques de développement restent à construire, la DUEEI énonce néanmoins un large éventail de principes pour nourrir une telle entreprise, à savoir
- Le «développement» implique des transformations systémiques pour l'émergence d'initiatives et de solutions nouvelles ;
 - la «croissance» est multiforme et équilibrée, avec des dimensions individuelles, sociales, écologiques, économiques, culturelles et éthiques égales les unes aux autres et mesurées par des indicateurs qualitatifs autant que quantitatifs ; et
 - la «prospérité» est collective et évaluée en fonction d'une éducation de qualité, d'un emploi digne, d'un bien-être matériel et immatériel, et de la revitalisation de la cohésion sociale et du dynamisme culturel.





5. Dans le but de déployer un nouveau paradigme, la croissance et la prospérité, la DUEEI préconise un engagement avec les dimensions humaines, locales, nationales et planétaires du développement de manière systémique, et définit des éléments qui, tout en étant ancrés dans le contexte éducatif, informent cette vision de l'avenir.
6. En tant que tel, il appelle à des efforts éducatifs à tous les niveaux et dans tous les espaces, afin de passer de l'insistance actuelle sur la pensée auto-affirmative, réductionniste et linéaire à une pensée intégrative, intuitive, synthétisante, holistique et circulaire ; de l'accent systémique actuel sur les valeurs d'expansion et de compétition, qui exacerbent l'exclusion et la marginalisation, à des valeurs inclusives de coopération, de solidarité et de diversité. En contribuant à la construction des fondements cognitifs qui soutiennent une agence de changement, l'éducation équilibrée et inclusive (EEI) implique de concevoir des systèmes éducatifs qui rendent l'exclusion impossible, renforcent les autonomies individuelles, créent des bases pour une participation communautaire constructive et développent une conscience et un sentiment d'appartenance à l'écosystème planétaire.
7. Au niveau local, la DUEEI encourage la collaboration multisectorielle et les partenariats et réseaux d'apprentissage mutuellement bénéfiques entre les structures éducatives - telles que les écoles, les universités, les organismes de recherche - et les environnements d'apprentissage locaux - gouvernements locaux, société civile, dépositaires de connaissances et communautés, entre autres. L'objectif de ces partenariats et processus est avant tout d'aider tous les apprenants à s'engager de manière réaliste dans des questions pertinentes pour leur contexte, en comprenant leur complexité, en recherchant des perspectives multiples et des interprétations collectives pour co-concevoir des solutions spécifiques au contexte et la résilience individuelle et communautaire.
8. Au niveau national, la DUEEI met l'accent sur la cohérence globale, les partenariats intersectoriels et les politiques et processus de soutien mutuel pour les transformations systémiques nécessaires à la réalisation des

objectifs nationaux de développement d'un pays. Les grands problèmes du monde - tels que l'énergie, l'environnement, le changement climatique, l'alimentation, la santé, l'eau ou la sécurité financière - étant tous interconnectés et interdépendants, de sorte qu'aucune question ne peut être traitée isolément, la DUEEI plaide pour le dépassement des cloisonnements cartésiens et arbitraires par secteur. Elle s'efforce sans équivoque de créer des environnements institutionnels et politiques harmonisés et des processus de développement multidimensionnels qui contribuent à un juste équilibre entre les besoins à court et à long terme, entre le bien-être humain et la durabilité de l'environnement, entre les besoins nationaux et planétaires, entre autres.

9. Enfin, la DUEEI affirme que le rétablissement des équilibres planétaires, plus qu'une obligation morale, est devenu une condition de la survie même de l'Humanité. Au niveau planétaire, elle aspire donc à la réduction des disparités interétatiques au sein du Sud, au rééquilibrage des relations Nord-Sud dans l'esprit de partenariats d'égal à égal mutuellement bénéfiques, et à la limitation des interférences avec la capacité de la nature à maintenir la vie sur Terre. Cet esprit de la DUEEI implique de s'engager sur tous les fronts internationaux afin de réduire les conséquences du changement climatique, de soutenir les changements systémiques sur une base prioritaire, de tirer parti des forces respectives et communes des pays du Sud, de mettre en commun les ressources techniques et financières afin de combler au moins partiellement les lacunes importantes, de tendre la main et de soutenir les pays soumis à des crises durables, et de s'attaquer aux inégalités du système international, plus particulièrement en termes d'architectures financières et de dette qui ne reflètent pas suffisamment les besoins et les intérêts de la majorité des pays et des peuples du monde.
10. L'Organisation de Coopération du Sud (OCS) - fondée en tant qu'organisation internationale intergouvernementale servant d'espace commun et d'instrument collectif pour accompagner et soutenir ses Etats Membres, devant quels elle est pleinement responsable, dans la matérialisation de la vision et des aspirations proclamées dans la DUEEI - peut être définie au mieux comme une organisation pour une troisième voie de développement à travers une éducation équilibrée et inclusive. Pour façonner collectivement l'avenir que nous souhaitons, l'Organisation doit donc adopter une perspective systémique, en tenant compte de l'inter-rétroactivité permanente entre les composantes des réformes éducatives et les autres parties de l'écosystème du développement, avec une foi inébranlable dans le pouvoir transformateurs des solutions, des capacités et des perspectives endogènes au sein des Etats Membres et entre eux.



03

**| Les Espaces Que
Nous Occupons :
L'Organisation Que
Nous Méritons**



**ORGANISATION DE
COOPÉRATION
ÉDUCATIVE**

03. Les Espaces Que Nous Occupons : L'Organisation Que Nous Méritons

A. La Volonté Politique

1. Les principes qui nous définissent, les droits que nous reconnaissons et les engagements que nous avons pris ne peuvent rester de simples bonnes intentions existant dans le domaine de l'abstrait. L'Organisation de Coopération du Sud (OCS) doit, en conséquence, encourager, développer et garantir la volonté politique collective nécessaire pour atteindre le but pour lequel elle a été fondée par ses Etats Membres et ses Membres Associés.
2. A cette fin, l'OCS doit s'assurer qu'elle est une Organisation axée sur les résultats et l'impact, exigeant que ses procédures organisationnelles et opérationnelles restent légères et flexibles, évitant toute bureaucratie inutile et assurant des réponses rationalisées. Simultanément, afin de s'acquitter efficacement de son mandat et de répondre aux attentes de ses Etats Membres, l'OCS doit définir des exigences, des lignes directrices et des processus clés qui garantissent la transparence éthique, administrative et opérationnelle et la responsabilité institutionnelle à tous les niveaux.
3. Pour garantir la volonté politique collective qui est fondamentale pour la réalisation des aspirations communes proclamées dans la Déclaration Universelle de l'Education Equilibrée et Inclusive (DUEEI), il faut que l'OCS soit une organisation qui accompagne ses Etats Membres de manière agile, qui soit attentive à leurs besoins et à leurs exigences, et qui respecte systématiquement ses engagements et ses objectifs. En résumé, l'Organisation que nous méritons et qui doit être consolidée au cours des huit (8) prochaines années est une organisation qui est :
 - a. **Dynamique** – en mouvement constant, flexible et adaptable ;
 - b. **Présente** – à la disposition des Etats Membres à tout moment ;
 - c. **Fiable** – techniquement compétente et ponctuelle dans sa mise en œuvre.

B. Masse Critique

1. La réalisation de la vision transformatrice commune énoncée à la fois dans la Déclaration Universelle de l'Education Equilibrée et Inclusive (DUEEI) et dans la Charte Constitutive de l'Organisation de Coopération du Sud (OCS) est une tâche qui ne peut pas être accomplie par un seul gouvernement, un seul secteur, une seule organisation ou même une



seule initiative. Il doit s'agir d'un effort coopératif, collectif, soutenu et durable se traduisant par des actions concrètes et tangibles en vue de réaliser les aspirations contenues dans les documents fondateurs de l'Organisation. En d'autres termes, une masse critique de diverses parties prenantes d'importance capitale.

2. Pour y parvenir, l'Organisation doit non seulement servir, en synergie avec ses Etats Membres et ses Membres Associés, de plateforme internationale, multipartite et intersectorielle d'échange et de collaboration, mais aussi d'instrument approprié par ses Membres et le grand public afin d'articuler des objectifs communs soutenus par des feuilles de route et des mécanismes de coordination appropriés.
3. Il est décisif que l'OCS soit une organisation qui implique et soit impliquée avec les parties prenantes et les communautés ; qui ne seulement anticipe les développements et propose des lignes d'action possibles, mais contribue également à façonner le débat public et le discours international ; et qui répond efficacement et rapidement aux situations émergentes ainsi qu'aux préoccupations des parties prenantes à tous les niveaux. En résumé, l'Organisation que nous méritons et qui doit être consolidée au cours des huit (8) prochaines années est une Organisation qui est :
 - a. **Participative** – ouverte de forme permanente et continue à l'échange d'idées, au dialogue intersectoriel et aux projets de collaboration, et engagée dans ces domaines ;
 - b. **Proactive** – capable de prévoir les évolutions et entreprenante dans ses initiatives et propositions ;
 - c. **Réactive** – en reconnaissant de manière positive et rapide les changements de contexte et en répondant aux préoccupations des parties prenantes.

C. Pérennité Financière

1. Le financement est une dimension fondamentale du cheminement vers la construction de systèmes éducatifs équilibrés et inclusifs et la réalisation d'un développement durable, inclusif et équitable. En effet, sans les ressources financières nécessaires, il est impossible de traduire la volonté politique en plans opérationnels et pour une masse critique de parties prenantes de mener des actions collectives et





coordonnées. En d'autres termes, la pérennité financière est une condition sine qua non pour que les idéaux se transforment en réalité concrète.

2. En réponse à cet impératif, l'Organisation de Coopération du Sud (OCS) ne peut ni dépendre en permanence de l'investissement continu de ses Etats Membres, ni compromettre son programme et ses priorités - qui ne doivent être fixés que par ses parties prenantes directes que sont ses États Membres et ses Membres Associés - en dépendant d'un petit groupe de donateurs externes. En conséquence, elle doit équilibrer les contributions des États Membres, atténuer la dépendance à l'égard des donateurs, assurer la continuité financière de la mise en œuvre des programmes et garantir une efficacité maximale des frais généraux et des coûts programmatiques. Il est tout aussi important, sinon plus, de s'assurer que l'investissement considérable de ressources financières par les États Membres à moyen et long terme pour construire des systèmes éducatifs équilibrés et inclusifs n'a pas pour finalité de les endetter davantage ni de faire orienter leurs plans de développement par l'agenda des donateurs internationaux.
3. Pour cela, l'OCS doit rendre opérationnelle la filiale financière - en diversifiant ses investissements dans les Etats Membres ; être innovante dans les mécanismes de financement du développement qu'elle propose et développe ; assurer sa propre transparence financière, sa traçabilité et sa responsabilité ; et incarner un esprit de responsabilité partagée, de devoir mutuel et de destinée commune. En somme, l'Organisation que nous méritons et qui doit être consolidée au cours des huit (8) prochaines années est une Organisation qui est :
 - a. **Audacieuse** – prête à entreprendre des initiatives novatrices;
 - b. **Responsable** – disciplinée sur le plan financier, efficace sur le plan budgétaire et redevable sur le plan institutionnel ;
 - c. **Solidaire** – opérant avec soin pour le bien collectif et commun, selon des principes d'équité et de devoir mutuel.

04

Les Objectifs Que Nous Avons : Les Actions Que Nous Menons



ORGANISATION DE
COOPÉRATION
ÉDUCATIVE

04. Les Objectifs Que Nous Avons : Les Actions Que Nous Menons

A. Améliorer la Gouvernance Systémique et les Cadres Politiques

1. Le cadre théorique de l'Organisation de Coopération du Sud (OCS), tel que défini dans la Déclaration Universelle de l'Éducation Équilibrée et Inclusive (DUEEI) et la Charte Constitutive, repose sur le pilier fondamental que représente une vision systémique de l'éducation.
2. En analysant la réforme du système éducatif sous un angle systémique, la nécessité de reconnaître les composantes du système éducatif comme étant interdépendantes et se renforçant mutuellement émerge : le système est apparenté à un organisme dans lequel chaque partie est dépendante de toutes les autres, inter-réagissant continuellement.
3. Par conséquent, lorsqu'il cherche à réformer une composante donnée d'un système, il est impératif pour un pays d'explorer comment cette composante donnée affecte les autres éléments du système et comment ceux-ci doivent également être réformés pour soutenir la transformation globale.
4. Il s'agit d'un processus complexe et dynamique qui implique une série de facteurs et d'acteurs : les développeurs de programmes d'études, les développeurs de ressources d'apprentissage, les programmes de formation des enseignants et les formateurs eux-mêmes, les inspecteurs, les chefs d'établissement, la pratique des enseignants et les modèles d'évaluation, entre autres.
5. Comme couche supplémentaire de complexité, en dehors du système éducatif lui-même, de nombreux facteurs et secteurs influencent inévitablement le système éducatif, tels que les politiques de santé, du travail, économiques et environnementales, ainsi que les acteurs formels et informels aux niveaux local, national et international. Puisque ces facteurs sont aussi inéluctablement sujets à une inter-rétroactivité avec le système éducatif, ils doivent être pris en considération lors de l'articulation des politiques et des réformes éducatives.
6. L'OCE a la responsabilité correspondante de soutenir ses États Membres dans leur détermination à développer des cadres de gouvernance et de politique systémiques. En conséquence, l'Organisation contribuera au développement et soutiendra la mise en œuvre:
 - a. D'un outil systémique de diagnostic, de suivi et d'évaluation du système, intégral et sensible au contexte, pour aider les États Membres à identifier les lacunes, le niveau d'alignement sur un système éducatif équilibré et inclusif, et les progrès réalisés dans ce sens ;



- b. Des modèles de gouvernance stratégique efficaces et adaptés au contexte qui permettent un engagement et une responsabilisation efficaces des parties prenantes en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, et qui garantissent une utilisation équitable et optimale des ressources financières ;
- c. Des politiques et des stratégies de mise en œuvre souples et adaptées au contexte, en consultation avec les parties prenantes concernées ;
- d. Le renforcement des capacités des parties prenantes à l'aide de technologies de l'information de gestion appropriées pour traiter les données et les informations pertinentes ;
- e. Des dialogues inclusifs et intersectoriels aux niveaux local et national ;
- f. Des forums régionaux et internationaux réguliers et des plateformes d'échange pour permettre l'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance systémique.



B. Renforcer les Capacités pour une Éducation Équilibrée et Inclusive

1. La construction d'un système éducatif équilibré et inclusif est, par essence, incompatible avec la conception de l'éducation comme un modèle standardisé et homogène à mettre en œuvre sans tenir compte des particularités et des contextes socioculturels des pays, des communautés et des individus. L'éducation équilibrée et inclusive est, plutôt qu'un modèle standardisé, un vaste cadre conceptuel et technique, contenant des principes opérationnels et des méthodologies, qui permet à chaque pays de construire son propre modèle éducatif en fonction de ses propres besoins, réalités, priorités et aspirations.
2. Les engagements contenus dans la Déclaration Universelle de l'Éducation Équilibrée et Inclusive (DUEEI) constituent la base fondamentale de cette transformation endogène des systèmes éducatifs. De sa conception à sa mise en œuvre, la feuille de route pour la réalisation de ces engagements doit donc être appropriée par les acteurs au cœur du système éducatif, tels que les concepteurs de programmes, les administrateurs scolaires et universitaires, les professeurs, les enseignants, les apprenants, les familles, les parties prenantes des communautés et les employeurs.
3. L'OCE a donc un rôle essentiel à jouer pour soutenir les États Membres à traduire les piliers de l'éducation équilibrée et inclusive et les engagements contenus dans la DUEEI en politiques nationales contextualisées et en pratiques scolaires, ainsi que les transformations correspondantes et multiformes requises dans les programmes d'études, la formation des enseignants et les évaluations des élèves.
4. Pour cela, il est nécessaire d'impliquer de multiples niveaux de parties prenantes au sein de l'écosystème de développement national plus large et, puisqu'il est impossible - malgré toutes bonnes intentions - de contextualiser un système éducatif de l'extérieur, de renforcer les capacités aux niveaux national et local, afin d'assurer des processus de transformation du système éducatif dirigés par les pays eux-mêmes - conditions sine qua non à la construction d'un système éducatif équilibré et inclusif. L'Organisation contribuera donc à l'élaboration et au soutien de la mise en œuvre de :
 - a. Stratégies appropriées de communication et d'engagement du public pour démocratiser et sensibiliser à la DUEEI et à ses implications pour l'éducation et le développement ;
 - b. Un institut accrédité au siège de l'OCE offrant des programmes de renforcement des capacités et de formation aux fonctionnaires des ministères, aux maîtres formateurs et aux concepteurs de programmes d'études ;
 - c. Des cadres de programmes basés sur les quatre piliers d'une éducation équilibrée et inclusive ;
 - d. La recherche transdisciplinaire, l'intégration des connaissances endogènes et les partenariats inter-universitaires ;
 - e. La formation initiale et continue des enseignants aux pratiques éducatives équilibrées et inclusives ;
 - f. Des cadres d'évaluation des apprenants adaptés à une approche équilibrée et inclusive de l'éducation.

C. Démocratiser les connaissances et la recherche

1. Les barrières linguistiques, économiques et technologiques entravent encore la capacité des jeunes et des chercheurs du Sud à accéder équitablement au savoir et à contribuer à sa production et à sa circulation. Les pratiques et les normes actuelles en matière de production, d'évaluation et de diffusion des connaissances désavantagent davantage les populations marginalisées et délégitiment les domaines de connaissances endogènes du Sud, entravant ainsi leur potentiel à façonner un développement équitable et une prospérité collective. Pour que l'éducation, et par extension le développement, soit équilibrée et inclusive, les déséquilibres actuels dans l'accès à la connaissance, sa production et sa visibilité doivent être abordés.
2. Pour garantir un accès équitable en s'attaquant aux barrières linguistiques, économiques et physiques qui entravent la diffusion des connaissances, des investissements concertés et soutenus sont nécessaires pour numériser et traduire les recherches et les publications de manière continue, pour préserver le caractère abordable de l'accès à la connaissance, et pour s'attaquer aux fractures socio-économiques et urbaines-rurales entre les pays et au sein de ceux-ci grâce à une expansion qualitative des établissements d'enseignement supérieur, des centres de recherche et des répertoires de connaissances.
3. Le processus de démocratisation serait incomplet si l'on n'abordait pas la géopolitique de la connaissance - comme la prédominance de certaines langues dans le monde académique, la rareté des revues à comité de lecture de portée internationale basées dans le Sud, les restrictions frontalières et économiques à la mobilité auxquelles sont confrontés les chercheurs et les étudiants, la prédominance des épistémologies eurocentriques dans l'évaluation de la légitimité académique. Les dynamiques sous-jacentes de l'actuelle géopolitique de la connaissance placent les chercheurs et les institutions du Sud dans une situation de désavantage immédiat, ce qui nécessite des plateformes et des initiatives qui augmentent, au niveau international, la visibilité des épistémologies, des idées et des connaissances générées dans le Sud.
4. La question du savoir ne serait pas très importante si elle n'était pas fondamentale pour le développement dans toutes ses dimensions. Cependant, pour s'assurer que la recherche contribue à l'orientation des politiques publiques, informe l'action sociale et revitalise la connaissance en tant que catalyseur proactif du développement durable, il est essentiel de fournir aux institutions de recherche et aux chercheurs les moyens et, dans les régions qui partagent des défis et des caractéristiques similaires, des opportunités de collaboration avec leurs pairs.
5. L'OCE a la responsabilité correspondante d'agir en tant que courtier neutre de la connaissance, à la fois en fournissant un accès et en donnant une visibilité aux dernières recherches, connaissances et meilleures pratiques transdisciplinaires, d'initier et de favoriser activement l'échange collectif d'idées pour repenser l'éducation et réaliser son potentiel transformateur, et de contribuer au renforcement de la connaissance et de la compréhension mutuelles des racines historiques, culturelles et partagées de l'Humanité. L'Organisation contribuera donc au développement et soutiendra la mise en œuvre de:
 - a. Une plateforme ouverte, en ligne, accueillant les dernières publications universitaires et les documents de recherche de l'ensemble

- du Sud, accompagnée de la publication de revues multilingues, évaluées par des pairs, et de magazines trimestriels destinés au grand public, garantissant un accès équitable aux archives universitaires mondiales et rendant la recherche du Sud plus visible ;
- b. Des centres de recherche nationaux et régionaux dans des domaines d'intérêt commun permettant d'entreprendre des recherches contextuelles et pertinentes ;
 - c. Des cadres conceptuels et épistémologiques et des méthodologies pour aider les Etats Membres à définir leurs propres critères pour revitaliser leurs connaissances endogènes ;
 - d. Des forums réguliers pour les intellectuels, les artistes et les universitaires du Sud en général, et des Etats Membres en particulier, afin d'échanger des idées et d'articuler de nouvelles épistémologies du développement ;
 - e. La production de connaissances endogènes dans les langues locales et leur intégration, leur promotion et leur renforcement par l'enseignement primaire, secondaire, informel et supérieur ;
 - f. Le renforcement des capacités nationales de recherche et le renforcement de la coopération scientifique régionale sur les questions essentielles au développement ;
 - g. L'innovation politique et stratégique pour l'expansion qualitative de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur et les programmes créatifs pour les acteurs sociaux, culturels et écologiques.



D. Comblent le fossé techno-numérique

1. Le discours international suscité par la crise multidimensionnelle engendrée par l'avènement de la pandémie de COVID-19 s'est, à bien des égards, cristallisé autour de l'impérieuse nécessité de combler le fossé techno-numérique. Cette terminologie englobe toutefois de nombreux fossés qu'il convient d'identifier clairement afin d'y remédier de manière adéquate : il s'agit généralement, dans son sens le plus commun, des fossés entre le Nord et le Sud, entre les pays du Sud et, sur des lignes socio-économiques et urbains-ruraux, au sein des pays du Sud.
2. L'urgence réside dans la nécessité de permettre un accès plus large aux technologies modernes et de combler les lacunes infrastructurelles essentielles à la connectivité. Pour ce faire, il faut, d'une part, mettre en place des cadres novateurs et efficaces pour garantir l'utilisation, la tarification et les transferts favorables et équitables des technologies et, d'autre part, prendre des mesures garantissant le respect de la vie privée des utilisateurs, la sécurité des données et la durabilité.
3. D'autre part, la réduction durable du fossé techno-numérique s'inscrit également dans un besoin plus large de développement de technologies endogènes afin de combler un fossé insuffisamment discuté : celui entre les pays producteurs et les pays consommateurs de technologies. Cela répond à l'impératif que constitue la réduction, à terme, de la dépendance excessive à l'égard de technologies coûteuses, souvent décontextualisées et socialement aveugles, grâce au développement de technologies endogènes qui stimulent le potentiel créatif des communautés et autonomisent les économies, apportant ainsi une solution plus durable à la question de l'accès aux technologies.
4. L'OCE a la responsabilité correspondante de soutenir ses Etats Membres à développer et à mettre en oeuvre des approches participatives pour l'identification des besoins aux niveaux local, national et régional et le renforcement des capacités correspondantes en termes de sélection de technologies appropriées, d'investissement de capital, et de programmes de formation à plusieurs niveaux dans des cadres réglementaires et politiques favorables au développement technologique. L'Organisation contribuera donc à l'élaboration et au soutien de la mise en oeuvre de :
 - a. Technologies durables et endogènes (locales, nationales ou régionales) par l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités, la création de partenariats et l'investissement en capital ;
 - b. Une convention internationale englobant l'utilisation équitable, la tarification, la protection des données, la fiscalité et le transfert de technologie avec les principaux acteurs de la technologie ;
 - c. Des logiciels et des outils gratuits et libres pour la production de ressources d'apprentissage ;
 - d. Des cadres politiques et juridiques pour assurer (i) une meilleure utilisation de la technologie, (ii) un accès plus équitable et (iii) le développement de solutions technologiques endogènes ;
 - e. Des solutions abordables et évolutives pour le développement d'infrastructures numériques nationales ;
 - f. Les échanges de bonnes pratiques et la collaboration entre les États Membres en matière de développement technologique.

E. Renforcement de la Coopération Horizontale et Trans-sectorielle

1. Le modèle de financement centralisé et/ou d'entité technique canalisant l'aide d'un pays à haut revenu vers un pays à plus faible revenu n'est plus pertinent au XXI^e siècle. Cependant, contrairement à l'aide et à la charité - qui sont mises en œuvre verticalement et tendent à générer une dépendance institutionnelle -, la solidarité et la coopération - qui sont pratiquées horizontalement, entre égaux, et visent à atteindre une autonomie collective - sont devenues d'autant plus nécessaires.
2. Il est donc vital d'encourager et de soutenir les partenariats Sud-Nord, en tant que moyen fondamental de relever la dimension planétaire des défis et des aspirations du monde contemporain, construits de manière à fonctionner sur le principe de partenariats d'égal à égal mutuellement bénéfiques, qui respectent les priorités nationales et les réalités locales et s'y conforment.
3. La mission essentielle qui consiste à matérialiser le potentiel de la coopération Sud-Sud dans les domaines de l'éducation et du développement équilibrés et inclusifs, en facilitant, en améliorant et en renforçant les échanges Sud-Sud, tant intergouvernementaux qu'intersectoriels, afin d'identifier les forces complémentaires et de surmonter les défis communs, est tout aussi urgente. En conséquence, il faut créer des synergies, les intégrer dans des objectifs communs, dans des cadres qui garantissent l'autosuffisance des projets grâce à l'engagement mutuel des gouvernements, des parties prenantes locales et des partenaires intersectoriels pour contribuer à l'élaboration de solutions endogènes qui plaident également en faveur du changement sur le plan mondial.
4. L'OCE a la responsabilité correspondante de soutenir ses États Membres pour réaliser cette aspiration commune, par la mise en place de mécanismes de coopération dynamiques et intersectoriels, l'articulation de feuilles de route collectives et contextuelles, et la création d'instruments efficaces de partage des connaissances et de coordination des actions. Ce paradigme implique que l'OCE doit agir comme une plateforme pour la confédération des efforts et des initiatives - à travers les pays, les organisations et les secteurs - qui mobilise et rassemble les ressources intellectuelles, techniques et financières. En conséquence, l'Organisation contribuera au développement et soutiendra la mise en œuvre de :
 - a. La Rationalisation des cadres de coopération Sud-Sud et des partenariats multisectoriels ;
 - b. Des plates-formes, des coalitions et des organes subsidiaires pour mettre en évidence et renforcer les perspectives du Sud dans les forums internationaux, faire avancer le programme commun des États Membres et partager l'expérience, les connaissances et les ressources pour traiter les questions d'intérêt commun aux pays du Sud ;
 - c. Un Partenariat Transrégional en Education pour le Développement (TPED – acronyme en Anglais) composé d'organisations intergouvernementales régionales dans le domaine de l'éducation pour coordonner et rationaliser l'assistance technique aux États Membres, optimiser les ressources et réduire les redondances ;
 - d. Un cadre pour renforcer les échanges entre les jeunes et les régions par l'éducation (FREYRE – acronyme en Anglais) dans les universités et les établissements d'enseignement des membres de l'OCE.

F. Renforcer le financement solidaire et les accords de dette favorables

1. Adopter une éducation équilibrée et inclusive est un investissement dans le développement humain, social et économique durable d'une nation et du monde. C'est, en conséquence, introduire des réformes transformatrices dans un système éducatif existant. Cela implique inévitablement une importante mobilisation de ressources financières. Cette mobilisation se heurte toutefois à une contrainte immédiate et légitime, à savoir la disponibilité limitée des ressources financières, qui sont déjà allouées au système éducatif existant et à d'autres secteurs critiques.
2. Cette contrainte a été exacerbée par la crise COVID-19, car la réduction des activités économiques à l'échelle mondiale a eu des répercussions sur les économies nationales, en particulier celles qui dépendent d'autres pays pour leurs revenus - comme les économies tributaires du tourisme -, a menacé la sécurité de l'emploi et a effectivement réduit les recettes fiscales des gouvernements.
3. La marge de manœuvre budgétaire nécessaire à l'augmentation essentielle des budgets et à la transformation systémique des systèmes éducatifs a donc été sérieusement entravée, notamment par un poste budgétaire majeur : le service et le remboursement de la dette. Malgré les appels lancés par les pays du Sud en faveur de l'annulation de la dette et des moratoires sur la dette, ce défi fondamental a été aggravé par le fait que les pays ayant de prétendus « problèmes de dette » sont déclassés par les agences de notation, ce qui limite encore plus leur accès au financement pour atténuer de toute urgence les conséquences immédiates de la COVID-19 - sans parler de s'engager dans le processus de mise en œuvre des engagements pris en faveur d'une éducation équilibrée et inclusive.
4. C'est précisément à ce tournant qu'il faut mobiliser des ressources de manière créative, collective et solidaire, comme l'affirme l'article XV de la Déclaration Universelle pour une Éducation Équilibrée et Inclusive sous la forme d'un engagement à « créer des mécanismes de financement coordonné de l'éducation et de solidarité qui respectent les priorités nationales, s'adaptent aux réalités locales, aident à obtenir un allègement de la dette et facilitent les augmentations budgétaires pour l'éducation ».
5. Devant cette nécessité, la Charte Constitutive a confié à l'OCE la fonction fondamentale de « fournir une assistance financière à ses Etats Membres dans leurs initiatives en matière d'éducation »¹, par le biais d'un « financement solidaire de l'éducation, qui respecte les priorités nationales et s'adapte aux réalités locales »² - facilitant ainsi, entre autres, les augmentations budgétaires pour l'éducation.
6. À moyen terme, un tel engagement exige que la filiale financière de l'OCE génère les fonds nécessaires par le biais d'investissements dans des « projets éthiques, socialement et écologiquement responsables »³ dans les Etats Membres - leur fournissant simultanément des investissements concrets à l'appui de leur développement économique durable.

¹ Article I.2.f, Charte Constitutive de l'Organisation de Coopération Educative (OCE)

² Idem

³ Idem

7. L'OCE a néanmoins la responsabilité, à plus court terme, de soutenir techniquement les Etats Membres dans l'optimisation des ressources financières allouées au système éducatif ainsi que dans l'opérationnalisation de plateformes de coordination permettant aux Etats Membres d'obtenir le financement dont ils ont besoin pour réaliser leurs plans éducatifs et de développement. L'Organisation contribuera donc à l'élaboration et au soutien de la mise en œuvre de :
- a. Un cadre d'évaluation et de mise en œuvre des Partenariats Public-Privé qui garantit la valeur qualitative et la soutenabilité des partenariats avec le secteur privé ;
 - b. Une Union de Levier Commun des Débiteurs (CLUB – Common Leveraging Union of Borrowers) pour négocier collectivement l'allègement de la dette et augmenter le financement de l'éducation et du développement à des conditions plus favorables et durables ;
 - c. Propositions novatrices et opérationnelles pour une architecture financière internationale plus équitable qui tienne compte des perspectives et des intérêts des pays du Sud ;
 - d. Un service de conseil et d'assistance technique à demande, mettant à la disposition des Etats Membres des membres du personnel spécialisé lors des négociations avec leurs partenaires financiers internationaux sur les accords de prêts envisagés ou déjà conclus par les Etats Membres ;
 - e. La filiale financière en tant que tiers garant multilatéral pour les prêts liés à l'éducation accordés aux Etats Membres de l'OCE ;
 - f. Une optimisations des investissements budgétaires vers l'éducation, notamment grâce à des outils de modélisation numérique avancés ;
 - g. Échanges de bonnes pratiques dans le domaine du financement de l'éducation et de la gestion financière entre les Etats Membres ;
 - h. Portefeuilles d'investissement de la filiale financière dans les Etats Membres, centrés sur l'homme et le développement et optimisant les ressources.